

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 31 JANVIER 2020

Date de convocation : 24 Janvier 2020

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU (à partir du point 3.2), Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Linda RAULT (à partir du point 2.4), Marion CHERRIER, Jacqueline VIET, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI, Emmanuel THELLIEZ, Jean-Noël MOINE, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Dominique THÉNAULT, Nicole BOILEAU à Jean-Noël MOINE, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Linda RAULT à Daniel GAUGAIN (jusqu'au point 2.3), Véronique DALLEAU à Stéphane CHOUIN (jusqu'au point 3.1), Chloé BORYSKO à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Agnès SOUILJAERT à Jacques DROUET.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

L'an deux mille vingt et le vendredi 31 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Le procès verbal du 20 décembre 2019 est approuvé avec **22 voix POUR et 7 voix CONTRE** (Mmes Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Mrs Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES).

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 **Modification des statuts de la CCPS pour intégrer la compétence culture**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes par l'ajout d'une compétence facultative « 7 - *Actions culturelles d'intérêt communautaire* » et **PRÉCISE** que l'intérêt communautaire sera défini ultérieurement par le Conseil communautaire une fois les statuts modifiés.

2 URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 **Complément à l'avis sur le projet de SCOT de la CCPS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME son avis favorable sur le projet de SCOT étant précisé qu'il demande la modification de la date de la situation de référence pour l'évaluation de la consommation d'espace à vocation résidentielle au cours des prochaines années. Cette date doit être fixée à l'arrêt du SCOT soit au 15 octobre 2019.

2.2 **Dénomination de voirie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ARRÊTE la dénomination de voirie suivante : « Impasse des Rainettes », située 114 rue Basse, pour un futur lotissement réalisé par la Société 3F.

2.3 Intervention de l'EPFLI pour l'acquisition BL 468 appartenant à la SNCF « Chemin Latéral » - définition des modalités de Portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet sur le pôle gare,

2.4 Candidature au déploiement d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PORTE, conjointement avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne, la candidature au déploiement d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur le territoire communal de La Ferté Saint-Aubin.

3 FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Convention de prestations de service 2020 sur le CUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REPOND à la commande publique identifiée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'année 2020, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant inférieur à 7 500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la Commune.

3.2 Reprise anticipée des résultats 2019 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2019 du budget principal comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **1 422 224,21 €**
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (déficiaire) de **528 664,42 €** est repris en recettes, au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

3.3 Reprise anticipée des résultats du résultat 2019 du budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'eau comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **386 994,64 €**
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **751 145,82 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

3.4 Reprise anticipée des résultats 2019 du budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **182 524,86 €**
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **1 014 070,63 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

3.5 Reprise anticipée des résultats 2019 du budget annexe du camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture (déficit) de **-6 256,79 €**
Proposition d'affectation de 6 256,79 € en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **29 551,78 €** est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

3.6 Vote des taux de fiscalité 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les taux de fiscalité suivants pour 2020 :

Taxes	Taux 2019 (pour rappel)	Taux 2020
Taxe habitation	20,65%	20,65%
Taxe foncière propriétés bâties	38,65%	38,65%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

3.7 Adoption du budget primitif 2020 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **22 VOIX POUR** et **7 VOIX CONTRE** (Mmes Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Mrs Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES), ADOPTE le budget primitif 2020 de la Commune, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	9 808 801,00€	Recettes de fonctionnement :	9 808 801,00 €
Dépenses d'investissement :	4 440 629,79€	Recettes d'investissement :	4 440 629,79 €

3.8 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	538 830,64 €	Recettes d'exploitation :	538 830,64 €
Dépenses d'investissement :	1 379 118,56 €	Recettes d'investissement :	1 379 118,56 €

3.9 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	665 227,86 €	Recettes d'exploitation :	665 227,86 €
Dépenses d'investissement :	1 677 647,49 €	Recettes d'investissement :	1 677 647,49 €

3.10 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe du camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe du camping municipal du Cosson, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	91 775,00 €	Recettes d'exploitation :	91 775,00 €
Dépenses d'investissement :	45 502,78 €	Recettes d'investissement :	45 502,78 €

3.11 Versement des subventions 2020 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les subventions 2020 aux associations.

3.12 Adoption convention de partenariat financier 2020 avec l'association Harmonie Municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2020 avec l'association *Harmonie municipale*, d'un montant de 103 000 Euros pour l'année 2020.

3.13 Adoption de la convention de partenariat financier 2020 avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 28 VOIX POUR et 1 abstention (M. Dominique DESSAGNES), AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association OGEC, pour un montant de 57 043 €.

3.14 Vote de la subvention 2020 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 78 650 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

3.15 Vote de la subvention 2020 au Camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE une subvention d'équilibre de 50 000 € au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

3.16 Modification n°4 d l'AP/CP pour la réalisation de l'ESA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réalisation d'un espace associatif et sportif, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
P201603	Réalisation ESA	2 351 747,10	22 621,79	110 273,20	622 446,51	1 571 405,60	25 000

3.17 Modification n°2 AP/CP Réseau assainissement collectif route de Chaumont

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'extension du réseau d'assainissement route de Chaumont, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201701	Assainissement collectif route de Chaumont	615 000	9 512	9 341,86	11 360	530 000	54 786,14

3.18 Attribution de l'accord cadre n°2020-001 relatif à la fourniture, la pose et la maintenance de défibrillateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant sur la base des prix indiqués à l'acte d'engagement et au bordereau des prix unitaires ; qu'après analyse, l'offre remise par la société SCHILLER France SAS, représentée par Monsieur Patrice POUPET, en qualité de Directeur Administratif et Financier, située 6 rue Raoul Follereau 77600 BUSSY SAINT GEORGES est l'offre économiquement la plus avantageuse,

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	SCHILLER France SAS	26 604,90 €
PLI N°2	DAJAC SARL	27 937,80 €
PLI N°3	SYMBIOSE MEDICAL	34 659,79 €
PLI N°4	A CŒUR VAILLANT SARL	32 001,20 €
PLI N°5	DPLUS SERVICES	33 236,00 €

3.19 Attribution de l'accord cadre n°2020-002 relatif à la fourniture et livraison de matériels et équipements de signalisation verticale pour le groupement de commandes des Villes de La Ferté Saint-Aubin et Marcilly-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires en qualité de coordonnateur de groupement ; qu'après analyse, l'offre remise par la société LACROIX CITY, représentée par Monsieur Christophe BOURGET, en qualité de Président, située 8 Impasse du Bourrelieur à Saint Herblain est l'offre économiquement la plus avantageuse,

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	ISOSIGN SAS	4 430,79 €
PLI N°2	LACROIX CITY	2 599,30 €
PLI N°3	WORDPLAS	5 960,84 €
PLI N°4	SELF SIGNAL	4 669,21 €
PLI N°5	SIGNAL CONCEPT SARL	5 912,70 €
PLI N°6	SIGNAUX GIROD	3 370,12 €

3.20 Modification en cours d'exécution n°2 au marché 2016 011 portant sur l'exploitation des installations collectives de chauffage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, à signer la modification en cours d'exécution n°2 au marché 2016 011 portant sur l'exploitation des installations collectives de chauffage.

Son montant s'élève à 5 948,80 € TTC, soit 1,33 % de plus value sur le montant initial du marché.

3.21 Marché de travaux d'Aménagement de voiries, de remplacement de conduite d'eau potable et d'enfouissement de réseaux rue de Beauvais, Sully et Saint Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à approuver les marchés, et à les signer.

4 EDUCATION

4.1 Dispositif : « bourse au permis de conduire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 23 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Agnès SOULIJAERT, Mrs Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES), APPROUVE le projet de convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Cette bourse s'adressera à 5 à 6 jeunes fertésiens âgés de 18 à 25 ans par an et sera attribuée selon des modalités techniques et financières suivantes :

Critères financiers

- La participation de la Ville pourra être, par attributaire, d'un pourcentage du coût global de la formation plafonné à 1 500 €, et attribuée selon les critères financiers suivants :
 - Quotient familial inférieur à 1 200 : participation de la Ville à hauteur de 40 % soit 600 €
 - Quotient familial supérieur à 1 200 : participation de la Ville à hauteur de 25 % soit 375 €

Charte d'engagement

- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route, les heures de conduite et à effectuer les heures d'activité bénévole au sein des services municipaux : animation, jeunesse, espaces verts.

- La durée d'activité d'intérêt général variera selon le montant de la bourse accordée :
 - Bourse de 600 € : **50 heures** d'activité bénévole
 - Bourse de 375 € : **35 heures** d'activité bénévole

Compatibilité

Dans la mesure où les auto-écoles adhèrent à la Charte de qualité des écoles de conduite, les dispositifs « permis à un euro par jour » et « Bourse au permis de conduire » sont cumulables.

Hors dispositif

Sont exclus du dispositif municipal les apprentis majeurs en contrat d'apprentissage qui peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 € de l'État pour financer leur permis de conduire.

5 DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE ET TRANSPORTS

5.1 Désignation d'un nouveau membre à la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE**, à la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) : Monsieur Patrick Khalifa, Fertésien.

5.2 Convention avec LFéSA Transition pour l'expérimentation d'une animation autour de la production locale, des circuits courts, et du lien social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'expérimentation d'une animation autour de la production locale, des circuits courts et du lien social, mise en œuvre par l'association LFéSA Transition, pour les dimanches 19 avril, 17 mai et 21 juin 2020, sur la halle et sa place, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

5.3 Participation à l'acquisition de vélos d'occasion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une participation de 25 % par foyer fiscal pour l'achat d'un vélo d'occasion à l'association « 1 Terre-Actions » lors de la Recyclerie, dans la limite d'un budget total de 200 €. La participation sera déduite du montant du vélo acquitté par les particuliers et le montant total des remises sera versé à l'association à l'issue de l'action et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Actualisation du règlement intérieur des agents de la Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les dispositions du règlement intérieur modifié à compter du 1^{er} janvier 2020.

6.2 Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

Situation nouvelle (postes déjà créés) : POUR INFORMATION	POSTES A SUPPRIMER
1/ Avancements de grade	
1 poste à temps complet d'attaché principal	1 poste à temps complet d'attaché
1 poste à temps complet de technicien principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet de technicien
1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet d'adjoint administratif

2/ Mutations	
1 poste à temps complet de technicien (agent recruté au service informatique)	1 poste à temps complet de technicien principal de 2 ^{ème} classe (agent parti dans ce service)
1 poste d'adjoint technique (avec le CAP Petite Enfance à la Direction de l'Education)	1 poste à temps complet d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe (agent parti dans ce service)
3/ Retraite	
1 poste à temps complet d'adjoint technique (agent recruté à la DSTo)	1 poste à temps complet d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (agent parti dans ce service)
4/ Fin de détachement	
1 poste à temps complet de rédacteur principal 1 ^{ère} classe (agent parti à la Direction des Finances)	1 poste à temps complet d'attaché (agent parti dans ce service)

6.3 Contrats pour accroissement saisonnier d'activité pour la DSTo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECRUTE deux adjoints techniques pour une durée de 6 mois, en accroissement saisonnier d'activité.

6.4 Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

6.5 Protocole de grève provisoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR (Mme Marion CHERRIER s'absente et quitte la salle) et 7 ABSTENTIONS (Mmes Manuela CHARTIER, Agnès SOULJAERT, Mrs Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES), APPROUVE le protocole de grève provisoire tel que présenté, et AUTORISE Madame le Maire à le signer.

Il est PRÉCISÉ que ce protocole provisoire est mis en œuvre dans l'attente d'un protocole définitif, devant être adopté dans le délai maximal de 12 mois prévu par la loi, après négociations complémentaires avec les organisations syndicales.

QUESTION DIVERSE

Devenir de La Rabolière

Madame le Maire informe l'Assemblée de la situation de La Rabolière.

QUESTION ORALE

De la part de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« Pouvez-vous nous donner une explication sur le fait que durant ce mandat, votre adjoint à l'urbanisme n'ai pas réussi à conduire le changement de la ZPPAUP en AVAP ».

► Une réponse est donnée par Monsieur Christophe BONNET à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY en séance du Conseil Municipal (textes de ces interventions dans le procès-verbal).

==*==*==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 22 H 15.

La Ferté St-Aubin, le 3 Février 2020

Le Maire,
Constance de Pélichy